

GAFI



Blanchiment de capitaux et financement du terrorisme liés au COVID-19

Risques et réponses politiques

Mai 2020



Le Groupe d'action financière (GAFI) est un organisme intergouvernemental indépendant dont la mission consiste à élaborer et promouvoir des stratégies de protection du système financier mondial face au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et au financement de la prolifération d'armes de destruction massive. Les Recommandations du GAFI se sont imposées comme les normes internationales en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et de financement du terrorisme (LFT).

Pour obtenir des informations complémentaires sur le GAFI, veuillez consulter le site www.fatf-gafi.org.

Ce document et/ou toute carte qu'il pourrait contenir est/sont publié(e)s sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales et du nom d'un(e) quelconque territoire, ville ou région quelconque territoire, ville ou région.

La version française de ce document a été réalisée avec l'aimable concours du Conseil national des barreaux (CNB) de France et de la Caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats (CARPA) de Paris auxquels le GAFI adresse ses remerciements.

Référence de citation :

GAFI (2020), *COVID-19, blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, Risques et réponses politiques*, GAFI, Paris, France, <http://www.fatf-gafi.org/fr/publications/methodesettendances/documents/covid-19-LBC-FT.html>

© 2020 GAFI/OCDE. Tous droits réservés.

Cette publication ne doit pas être reproduite ou traduite sans autorisation écrite préalable.

Toute demande d'autorisation à cet effet, pour tout ou partie de cette publication, doit être adressée au secrétariat du GAFI, 2 rue André Pascal 75775 Paris Cedex 16, France (fax: +33 1 44 30 61 37 ou par courriel: contact@fatf-gafi.org)

Crédits photos, photo de couverture ©Gettyimages

**Blanchiment de capitaux et financement du
terrorisme liés au COVID-19
Risques et réponses politiques**

Avant-propos

La pandémie de COVID-19 s'accompagne de défis, de souffrances humaines et de troubles économiques sans précédent dans le monde entier. Le présent document décrit les enjeux, les bonnes pratiques et les réponses politiques aux nouvelles menaces et vulnérabilités liées au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme résultant de la crise du COVID-19.

Il est établi sur la base de documents transmis les 7 et 23 avril au réseau mondial du GAFI composé des membres du GAFI et d'organismes régionaux de type GAFI (ORTG), qui représentent collectivement plus de 200 juridictions. Les auteurs tiennent à remercier les membres du GAFI, les observateurs, les secrétariats des ORTG ainsi que leurs membres pour leur contribution au rapport. Le présent rapport a été rédigé par Kristen Alma, Shana Krishnan, Colby Mangels et Mei-Lin Wang du Secrétariat du GAFI.

Ce document est publié à titre indicatif et n'exprime pas la position officielle du GAFI. Il n'a pas vocation à induire ou constituer une quelconque modification des normes du GAFI. Les mesures citées, et prises par certaines autorités de membres du GAFI, n'ont été ni examinées ni étudiées par les membres du GAFI dans leur ensemble.

Table des matières

1. Introduction	7
2. Évolution des risques de BC/FT	7
2.1. Menaces de BC accrues	7
2.2. Autres facteurs contextuels et facteurs de risque de BC	11
2.3. Financement du terrorisme	14
2.4. Résumé des risques potentiels de BC/FT	15
3. Incidence actuelle du COVID-19 sur les régimes LBC/FT	15
4. Propositions de réponses en matière de LBC/FT	18
Annexe A. Déclaration du Président du GAFI	22
Annexe B. Déclarations ou lignes directrices publiées par les autorités en réponse au COVID-19	25
References	37

Principaux constats

- L'intensification de la criminalité liée au COVID-19, notamment la fraude, la cybercriminalité ou le détournement ou l'exploitation de fonds publics ou de l'aide financière internationale, se traduit par la création de nouvelles sources de financement pour les criminels.
- Les mesures visant à endiguer la pandémie de COVID-19 ont une incidence sur l'économie criminelle et induisent de nouvelles pratiques en la matière, de telle sorte que les criminels motivés par l'appât du gain pourraient se livrer à de nouvelles activités illicites.
- La pandémie de COVID-19 affecte également la capacité des gouvernements et des acteurs du secteur privé à s'acquitter de leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui s'étendent de la surveillance à la coopération internationale en passant par la réglementation, la réforme politique et la déclaration des opérations suspectes.
- Ces menaces et vulnérabilités constituent des risques émergents de blanchiment de capitaux (BC) et de financement du terrorisme (TF). Ces risques pourraient se matérialiser par ce qui suit :
 - Découverte, par des criminels, de moyens de contourner les mesures de vigilance relatives à la clientèle ;
 - Intensification de l'utilisation abusive des services financiers en ligne et des actifs virtuels pour transférer et dissimuler des fonds illicites ;
 - Exploitation des mesures de relance économique et des régimes d'insolvabilité de manière à permettre à des personnes physiques et morales de dissimuler et de blanchir le produit d'activités illicites ;
 - Recours accru au secteur financier non réglementé, créant de nouvelles possibilités pour les criminels de blanchir des fonds illicites ;
 - Utilisation abusive et détournement de l'aide financière et des fonds d'urgence nationaux et internationaux ;
 - Exploitation, par les criminels et terroristes, du COVID-19 et de la récession économique pour s'orienter vers de nouveaux secteurs d'activité exposés à la circulation d'un grand volume d'espèces et de liquidités dans les pays en développement.
- Certaines réponses politiques de LBC/FT peuvent contribuer à la mise en œuvre rapide et efficace de mesures visant à faire face au COVID-19, tout en gérant les nouveaux risques et vulnérabilités. Il s'agit notamment des mesures suivantes :
 - Coordination nationale aux fins de l'évaluation de l'impact du COVID-19 sur les risques et systèmes de LBC/FT ;
 - Communication renforcée avec le secteur privé ;

- Encouragement de l'adoption générale d'une approche fondée sur les risques concernant le devoir de vigilance relatif à la clientèle ;
- Soutien des modes de paiement électroniques et numériques.

1. Introduction

Le présent document s'inscrit dans le cadre d'une réponse rapide et coordonnée aux conséquences de la crise du COVID-19 sur les actions mondiales de lutte contre le blanchiment de capitaux (LBC) et le financement du terrorisme (FT) ainsi que dans le cadre de l'application des normes du GAFI dans ce contexte. Cette réponse inclut également une Déclaration du Président du GAFI, publiée le 1er avril, concernant la manière dont l'approche fondée sur les risques des normes du GAFI permet de gérer efficacement les nouvelles menaces et vulnérabilités et peut contribuer à la lutte contre le COVID-19 et à soutenir les efforts visant à endiguer la pandémie (voir Annexe A).

Une liste des déclarations et orientations publiées par les autorités en réponse à la crise du COVID-19 figure en Annexe B, à titre de référence.

Ce document a été établi en réponse à la crise sanitaire sans précédent liée au COVID-19, qui évolue rapidement. Les constats énoncés dans le présent document sont susceptibles d'évoluer à mesure que la crise s'étendra.

Ce document a été établi sur la base d'informations issues de sources ouvertes et de retours d'informations reçues des pays membres du GAFI et d'ORTG ainsi que d'organisations observatrices telles que le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies.

Ce document s'articule autour de trois thèmes principaux :

- Nouvelles menaces et vulnérabilités découlant de la criminalité liée au COVID-19 et impacts sur les risques de BC/FT :
- Incidence actuelle du COVID-19 sur les efforts de LBC/FT consentis par les États et le secteur privé ;
- Suggestions de réponses politiques en matière de LBC/FT destinées à soutenir la mise en œuvre rapide et efficace de mesures visant à faire face au COVID-19, tout en gérant les nouveaux risques et vulnérabilités identifiés, notamment : encouragement des activités caritatives, mesures de relance économique et budgétaire et plans de sauvetage financier pour les entreprises et les personnes physiques.

2. Évolution des risques de BC/FT

2.1. Menaces de BC accrues

Face à la pandémie de COVID-19, les gouvernements ont adopté des stratégies différentes et pris des mesures allant de l'assistance sociale à la limitation des déplacements en passant par des réductions d'impôts et des mesures de confinement obligatoire. Ces mesures peuvent toutefois avoir pour conséquence involontaire d'offrir aux criminels et terroristes de nouvelles possibilités de générer et de blanchir le produit d'activités illicites.

Bien que la situation précise et les mesures de santé publique varient d'un pays à l'autre en fonction de l'impact du COVID-19, la description des risques évolutifs figurant dans cette partie est basée sur les hypothèses générales suivantes :

- Les gouvernements, les entreprises et les personnes physiques utilisent de manière accrue des systèmes en ligne permettant le télétravail. Les personnes

« confinées » (ou soumises à d'autres mesures de restriction des déplacements) ont également de plus en plus recours à des plateformes en ligne pour interagir socialement.

- Les entreprises classées dans la catégorie « non essentielle » ont fermé leurs installations physiques. Les entreprises observent une augmentation des ventes en ligne.
- La pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation importante de la demande de fournitures médicales, notamment les équipements de protection individuelle, respirateurs et médicaments, et la demande accrue a entraîné une pénurie mondiale de ces produits.
- Les banques et institutions financières ont maintenu leurs opérations et certains d'entre eux proposent des services plus restreints et limitent les services bancaires en personne.
- La fermeture de nombreuses entreprises en raison des mesures de « confinement » et d'autres restrictions au commerce et aux déplacements ont entraîné un chômage de masse ou la mise en congé de travailleurs, des pertes de recettes publiques et une récession économique générale qui auront un impact sur le comportement des entreprises et des personnes physiques sur le plan financier et social.
- Les ressources de l'État ont été réaffectées selon de nouvelles priorités afin de faire face au COVID-19, certaines ressources ayant été prélevées sur d'autres domaines d'intervention.
- Avec la baisse du volume des échanges commerciaux dans le monde et l'arrêt quasi total des déplacements individuels, les mécanismes traditionnels de la criminalité transnationale organisée s'appuyant sur les chaînes d'approvisionnement internationales et les sources de financement traditionnelles des groupes criminels organisés sont affectés par le COVID-19.

Augmentation de la fraude

D'après les retours d'expérience des membres du GAFI et des observateurs et les informations issues de sources ouvertes, les criminels ont tenté de profiter de la pandémie de COVID-19 en intensifiant leurs activités frauduleuses.

À la date de ce rapport, les principales activités frauduleuses sont les suivantes:

- **Usurpation d'identité de fonctionnaires** : Dans ce type de situations, les criminels contactent des personnes physiques (en personne, par courriel ou par téléphone) et se font passer pour des agents publics dans le but d'obtenir des renseignements bancaires personnels ou de l'argent en espèces. Dans certains cas, les criminels se font passer pour des représentants de centres hospitaliers et font croire à la personne que l'un de ses proches est malade et qu'elle doit verser des fonds pour payer le traitement (Interpol, 2020^[1]) ou pour des fonctionnaires demandant des renseignements bancaires personnels pour accorder une réduction d'impôt (US Treasury, 2020^[2]). Il est probable que les cas d'usurpation d'identité de fonctionnaires se multiplient à mesure que les gouvernements du monde entier versent des subventions et des crédits d'impôt à leurs ressortissants, attisant la convoitise des criminels qui tentent de tirer parti de ces paiements.

- **Contrefaçon, y compris de biens de première nécessité (tels que les fournitures médicales et les médicaments) :** La demande élevée de fournitures médicales, d'équipements de protection individuelle et de produits pharmaceutiques s'accompagne d'une nette augmentation des escroqueries en ligne sur ces produits. Dans ce type de cas, les suspects se font passer pour des employés d'entreprises, d'associations caritatives et d'organisations internationales proposant des masques, des kits de test et d'autres produits et demandent les informations de carte de crédit pour le paiement ou les frais d'expédition, sans jamais livrer les produits (US FDA, 2020^[3]). Dans certains scénarios, les victimes sont invitées à verser le paiement d'avance par virement bancaire puis à récupérer les produits en différents lieux. On leur oppose ensuite qu'il n'y a eu aucun accord de ce type (Singapore Police Force, 2020^[4]). Dans d'autres escroqueries similaires, les produits sont livrés au consommateur mais sont contrefaits ou inefficaces.¹ Ces escroqueries visent à la fois les particuliers et les entreprises. Les membres du GAFI constatent également une augmentation des allégations inexactes et trompeuses concernant des traitements contre le COVID-19 et la vente de produits illégaux présentés comme des remèdes « miracle »²
- **Levées de fonds en faveur de fausses associations caritatives :** Les membres du GAFI font état d'une augmentation des fausses collectes de fonds. Dans ce scénario, les malfaiteurs se font passer pour des organisations internationales ou des associations caritatives et diffusent des courriels d'appel aux dons pour des campagnes de collectes de fonds liées au COVID-19 (prétendument au profit de la recherche, des victimes et/ou des produits). Les destinataires de ces courriels sont ensuite invités à communiquer les informations de leur carte de crédit ou à verser des paiements via le portefeuille numérique sécurisé du suspect.
- **Mécanismes de placement frauduleux :** La crise économique engendrée par le COVID-19 a donné lieu à une augmentation des escroqueries en matière de placement, telles que des offres faisant valoir à tort que des produits ou services de sociétés cotées en bourse permettraient de prévenir, de détecter ou de traiter le COVID-19 (Europol, 2020^[5]). Les informations transmises par les membres du GAFI indiquent que les titres de microcapitalisation, généralement émis par de petites entreprises, peuvent se révéler particulièrement vulnérables aux mécanismes de placement frauduleux en raison de leur faible cours et de la quantité limitée d'informations accessibles au public. Il est alors plus facile de diffuser de fausses informations concernant la société (US Securities and Exchange Commission, 2020^[6]).

Cybercriminalité

Les attaques d'ingénierie sociale se sont multipliées via des campagnes de spam, en particulier par le biais de courriels d'hameçonnage et de messages textes sur les téléphones portables. Ces attaques utilisent des liens vers des sites internet frauduleux ou des pièces jointes contenant des programmes malveillants pour obtenir des informations de paiement.

- **Attaques d'hameçonnage par courriel et par message texte :** Les malfaiteurs profitent des inquiétudes concernant le COVID-19 pour insérer des logiciels

¹ (Commission européenne, 2020^[28]) (Cellule de Renseignement Financier Luxembourg, 2020^[6]) (Interpol, 2020^[7]) (Europol, 2020^[8])

² (Département de la Justice des États-Unis, 2020^[9]) (Service de l'immigration et du contrôle douanier des États-Unis (ICE), 2020^[10])

malveillants dans les ordinateurs personnels ou les appareils mobiles. Dans une attaque de ce type, des cybercriminels se sont fait passer pour l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et ont envoyé des courriels et des messages textes amenant les personnes à cliquer sur des liens malveillants ou à ouvrir des pièces jointes permettant ensuite d'avoir accès au nom d'utilisateur et au mot de passe de la personne (WHO, 2020^[7]). Différentes versions de ces attaques d'hameçonnage ont déjà été signalées. Certains malfaiteurs ont également envoyé des messages textes en se faisant passer pour des représentants du gouvernement afin d'inciter les personnes visées à se rendre sur des sites internet frauduleux reproduisant des sites du gouvernement afin d'obtenir leurs coordonnées bancaires et/ou des noms d'utilisateurs sensibles et mots de passe (CISA, 2020^[8]).

- **Fraude par courriel d'entreprise compromis** : Tandis que les entreprises du monde entier ont massivement recours au télétravail, des cybercriminels exploitent également les failles de sécurité du réseau des entreprises pour accéder aux coordonnées des clients et aux informations sur les transactions. Ces informations sont ensuite utilisées dans des courriels d'hameçonnage ciblés dans lesquels les criminels se font passer pour l'entreprise visée par l'attaque et demandent un paiement pour des biens et/ou services légitimes, paiement qu'ils transfèrent ensuite vers leurs comptes illicites (FBI, 2020^[9]). Dans un autre exemple, une société a reçu des courriels frauduleux similaires à ceux envoyés par son partenaire commercial, l'invitant à effectuer des virements sur les comptes bancaires contrôlés par les escrocs, sous prétexte qu'il s'agissait d'un paiement effectué pour d'importantes quantités de masques chirurgicaux et de gel hydroalcoolique.
- **Attaques de rançongiciel** : D'après les signalements, les cybercriminels utiliseraient également différentes méthodes pour insérer des rançongiciel dans les ordinateurs et téléphones portables personnels. À titre d'exemple, certains membres du GAFI indiquent que des cybercriminels utilisent des sites internet et applications mobiles malveillants censés contenir des informations concernant le COVID-19 pour s'introduire dans les appareils des victimes et en verrouiller l'accès jusqu'à la réception du paiement. Les organisations qui sont en première ligne dans la lutte contre le COVID-19 figurent parmi les cibles privilégiées des cybercriminels, en particulier les hôpitaux et autres établissements de santé, qui sont de plus en plus visés par les attaques de rançongiciel des cybercriminels. (Interpol, 2020^[10])

Impact sur d'autres infractions sous-jacentes

- **Traite des personnes³ et exploitation des travailleurs** : Les criminels profitent parfois de la pandémie pour exploiter des groupes vulnérables, ce qui peut se traduire par une augmentation de l'exploitation de travailleurs et par la traite d'êtres humains. (Council of Europe, 2020^[11]) En raison de suspension ou de la

³ La traite des personnes est définie dans le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants comme : le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

réduction des activités des agences gouvernementales habituellement chargées de détecter les cas de traite d'êtres humains et d'identifier les victimes de ces pratiques (notamment les inspecteurs du travail et les travailleurs sociaux et professionnels de santé), certains cas peuvent échapper à la vigilance des autorités. (WEF, 2020^[12]). La fermeture des entreprises, le ralentissement économique, la hausse du chômage et l'insécurité financière sont autant de facteurs qui pourraient favoriser une augmentation de l'exploitation des êtres humains. L'un des membres du GAFI a recommandé aux entités en charge du signalement de ces pratiques de redoubler de vigilance pour détecter l'exploitation de travailleurs et la traite de personnes vulnérables. (Austrac, 2020^[13])

- **Exploitation des enfants sur Internet** : Certains membres font état d'une augmentation de la production et de la diffusion de contenu lié à l'exploitation des enfants sur Internet, généralement dans le but de générer un bénéfice. Avec la fermeture des écoles, les enfants utilisent de plus en plus Internet pendant les périodes de « confinement », ce qui s'accompagne d'un risque accru d'exploitation des enfants sur Internet. (FBI, 2020^[14]). Le « confinement » et l'interdiction de voyager auraient également renforcé la demande pour ce type de contenu. (Austrac, 2020^[13])
- **Criminalité organisée contre les biens** : De nombreuses propriétés étant actuellement inhabitées en raison du COVID-19, on observe une augmentation de la criminalité organisée contre les biens/des vols. (Europol, 2020^[15])

2.2. Autres facteurs contextuels et facteurs de risque de BC

Évolution des comportements financiers

Les retours d'information font état de profonds changements dans les comportements et modèles financiers, induits par le COVID-19. De nombreuses agences et succursales bancaires sont fermées en raison des mesures de santé publique et de « confinement ». Les clients réalisent par conséquent davantage d'opérations à distance. À moyen et long terme, un ralentissement économique pourrait entraîner une transformation plus marquée des activités financières et inciter les personnes à rechercher un financement en dehors de l'économie officielle.

- **Augmentation des opérations à distance** : Les membres du GAFI et d'ORTG indiquent que certaines banques ont fermé leurs agences physiques, réduit les heures d'ouverture ou limité les services disponibles sur place. Les membres font également état d'une augmentation des activités bancaires en ligne, notamment l'intégration de nouveaux clients et les vérifications d'identité. Certaines autorités de contrôle ont indiqué que, selon une approche fondée sur les risques, les banques pouvaient différer certains éléments concernant le devoir de vigilance relatif à la clientèle pendant les périodes de confinement. Certains membres du GAFI et d'ORTG constatent toutefois que certaines institutions financières pourraient ne pas disposer des moyens nécessaires pour vérifier l'identité des clients à distance.
- **Méconnaissance des plateformes en ligne** : Certains segments de la population (par ex., les personnes âgées, les groupes sociaux à faible revenu et les communautés isolées ou autochtones) pourraient être moins habitués à utiliser les plateformes bancaires en ligne et par conséquent plus exposés aux risques de

fraude. Certains retours d'information font état d'une augmentation du nombre de fraudes bancaires visant les informations financières ou coordonnées bancaires. (Cellule de Renseignement Financier Luxembourg, 2020^[16])

- **Services financiers non réglementés** : Des membres du GAFI et d'ORTG, s'appuyant sur des corrélations avec des ralentissements économiques antérieurs, indiquent que, lors d'une récession économique durable, les personnes ayant besoin de financement sont susceptibles de se tourner vers des prêteurs non traditionnels ou non autorisés, dont, éventuellement, des groupes criminels. Certains membres indiquent également que les autorités traditionnelles de contrôle du secteur financier pourraient s'inquiéter des questions de continuité des activités tout en ayant à maintenir leurs activités de contrôle des opérations suspectes.

Détournement de fonds publics ou de l'aide financière internationale et risque accru de corruption

Nombreux sont les gouvernements qui injectent des fonds dans l'économie pour atténuer les répercussions du COVID-19. Certains membres du GAFI et d'ORTG soulignent que des criminels pourraient tenter de s'emparer frauduleusement de tels fonds ou de les détourner. La corruption dans les marchés publics ou les canaux de distribution de l'aide pourrait également affecter l'aide financière internationale.

- **Exploitation des mesures de relance** : Certains membres du GAFI et d'ORTG indiquent qu'une faible proportion de l'aide économique destinée aux entreprises et aux particuliers pourrait être exposée à de potentiels risques de fraude et de blanchiment massif de capitaux. Les criminels peuvent notamment prétendre être chargés de verser des fonds afin d'obtenir des informations financières personnelles. (US IRS, 2020^[17]). Certains membres du GAFI soulignent que des criminels pourraient recourir à des personnes morales pour solliciter de manière frauduleuse des aides gouvernementales en se faisant passer pour des entreprises légitimes en difficulté. Certains membres du GAFI ont indiqué avoir pris des mesures pour atténuer ces risques, notamment en versant les aides aux personnes et entreprises sur des comptes existants utilisés pour le versement des prestations sociales. (Australian Ministers for the Department of Social Services, 2020^[18]). Les criminels sont également susceptibles d'utiliser de manière abusive des programmes de prêt s'inscrivant dans le cadre des mesures de relance pour blanchir des fonds.
- **Aide financière internationale et risque accru de corruption** : De nombreux pays ont besoin d'une aide financière d'urgence pour faire face au COVID-19. Toutefois, les institutions financières internationales mettent en garde contre le risque de détournement de l'aide financière d'urgence accordée aux États par des fonctionnaires corrompus, en particulier dans les pays dans lesquels l'Etat de droit est fragile et où les mesures de transparence et de responsabilité sont insuffisantes. Certains membres d'ORTG indiquent également que les marchés publics portant sur l'achat de grandes quantités de fournitures médicales liées au COVID-19 engendrent un risque de corruption et de détournement de fonds publics. Cette pratique pourrait se généraliser si la supervision financière des marchés publics et des dépenses de l'État semble moins rigoureuse. Des membres d'ORTG affirment également que certaines personnes pourraient recourir à la corruption ou à des voies informelles pour remporter des marchés publics

lucratifs sans se conformer aux procédures habituelles d'adjudication des marchés publics.

Instabilité financière accrue

L'instabilité financière et économique observée ces derniers temps traduit les incertitudes liées au COVID-19. Dans ce contexte, des criminels opportunistes pourraient réorienter leurs activités de manière à exploiter les nouvelles vulnérabilités.

- **Ralentissement économique** : En période de ralentissement économique, les criminels sont susceptibles de chercher à investir dans l'immobilier ou dans des entreprises en difficulté pour générer des liquidités et dissimuler des produits illicites. Des groupes criminels peuvent également introduire des produits illicites dans le système financier en restructurant des prêts et lignes de crédit existants. Par ailleurs, les procédures d'insolvabilité de sociétés peuvent constituer un moyen de libérer des liquidités illicites détenues par les entreprises, tout en dissimulant l'origine des fonds. Certains membres du GAFI soulignent que la fraude fiscale et les infractions liées pourraient s'intensifier alors que les sociétés en difficulté cherchent à réduire leurs charges fiscales. Si la crise économique devait se prolonger, les ressources dont disposent les entités du secteur privé pour lutter contre le BC/FT pourraient diminuer, les exposant ainsi à des risques accrus. Enfin, l'accentuation des difficultés financières dues à une récession économique pourrait donner lieu à une recrudescence de certains types de délits de subsistance dans les pays en voie de développement (par ex., cambriolages, vols et braconnage).
- **Multiplication des opérations en espèces** : Certains membres du GAFI affirment que les récentes fluctuations des cours des valeurs mobilières ont incité des particuliers à liquider leurs portefeuilles de titres et à transférer d'importantes sommes d'argent par virement. Certains membres du GAFI et d'ORTG ont fait état d'une augmentation générale du nombre de retraits de billets de banque, certains membres du GAFI ayant augmenté les limites de retrait d'espèces. Des membres du GAFI et d'ORTG alertent sur le fait qu'une utilisation accrue des billets de banque peut permettre de dissimuler des activités de BC/FT comme suit :
 - Lors de la stabilisation des marchés financiers, d'importants mouvements effectués pour redéposer des fonds pourraient dissimuler des activités visant à blanchir des fonds illicites, y compris des billets de banque ;
 - Les billets de banque pourraient être utilisés pour acheter des valeurs refuge (par ex., de l'or) dont la traçabilité est plus difficile ;
 - Un risque accru de combines de retrait, dans lesquels les criminels parviennent à accéder au compte bancaire d'une personne et à retirer des fonds en billets à un distributeur automatique ; et
 - Des clients impliqués dans des opérations suspectes de retrait de billets indiquent « COVID-19 » comme objet de l'opération, dissimulant ainsi de potentielles activités illicites.
- **Actifs virtuels** : Certains membres du GAFI et d'ORTG ont souligné les risques persistants de BC/FT associés aux actifs virtuels. Dans une récente affaire, une personne a utilisé des actifs virtuels pour blanchir le produit de la vente frauduleuse de médicaments contre le COVID-19. (US Justice Department, 2020^[19])

- **Délit d'initié** : Les retours d'information font état d'une augmentation de la fraude liée aux placements portée par la volatilité croissante des marchés financiers. Face aux incertitudes liées au COVID-19, les prestataires de services financiers transfèrent ou liquident des actifs sur les marchés des valeurs mobilières. Ces importantes fluctuations de valeur sur les marchés pourraient renforcer le risque d'activités illicites sur les marchés financiers, telles que les opérations d'initié visant à tirer profit des importantes variations de valeur. Certains membres du GAFI signalent également que des personnes ont recours à des émissions de titres pour lever des capitaux sur la base de faux produits ou médicaments.

2.3. Financement du terrorisme

Les Nations Unies ont rappelé que les menaces liées au terrorisme demeurent et que des groupes terroristes pourraient profiter du fait que l'attention des gouvernements est focalisée sur le COVID-19 pour intensifier leurs activités terroristes et de financement du terrorisme. (UN, 2020^[20]). Ce risque est particulièrement préoccupant dans la région du Sahel. Un secrétariat d'ORTG et un membre d'ORTG ont fait part de leurs préoccupations quant à la possibilité que des groupes terroristes profitent de la crise du COVID-19 pour collecter et déplacer des fonds et multiplier leurs activités illicites pour financer leurs opérations. Puisque les actions humanitaires et mesures d'aide se multiplient à l'international pour faire face au COVID-19, les gouvernements doivent souligner l'importance de l'adoption d'une approche fondée sur les risques pour atténuer le risque que des fonds soient détournés dans le but de soutenir des terroristes et des groupes terroristes. (US Treasury, 2020^[21])

2.4. Résumé des risques potentiels de BC/FT

La crise sanitaire et économique étant relativement récente, la majorité des risques actuellement mis en évidence sont liés à des infractions sous-jacentes générant des gains. L'identification des tendances ou typologies spécifiques au BC/FT qui émergent de la crise du COVID-19 n'en est qu'à ses débuts. Cependant, certaines autorités nationales ont indiqué que leurs CRF avaient d'ores et déjà communiqué des typologies et indicateurs liés au COVID-19 aux acteurs de leur secteur privé.

À la date du présent rapport, les typologies de blanchiment de capitaux s'appuient sur une utilisation abusive d'actifs virtuels pour le blanchiment de produits illicites et sur une utilisation abusive du système bancaire officiel. Aucune typologie spécifique au FT liée au COVID-19 n'a été mise en évidence par des membres du GAFI ou des ORTG.

Pour résumer, et comme indiqué dans les principaux constats, les risques potentiels de BC/FT émergents liés aux menaces et vulnérabilités susmentionnées pourraient être les suivants :

- Découverte, par des criminels, de moyens de contourner les mesures de vigilance relatives à la clientèle en tirant parti des difficultés temporaires liées aux contrôles internes résultant du travail à distance pour dissimuler et blanchir des fonds ;
- Accentuation de l'utilisation abusive des services financiers en ligne et des actifs virtuels pour transférer et dissimuler des fonds illicites ;
- Exploitation des mesures de relance économique et des régimes d'insolvabilité de manière à permettre à des personnes physiques et morales de dissimuler et de blanchir le produit d'activités illicites ;
- La tendance des particuliers à retirer leur argent du système bancaire en raison de l'instabilité financière pourrait entraîner un recours accru au secteur financier non réglementé, offrant ainsi aux criminels des possibilités supplémentaires de blanchir des fonds illicites ;
- Utilisation abusive et détournement de l'aide financière et des fonds d'urgence nationaux et internationaux par le non-respect des procédures habituelles d'adjudication des marchés publics, entraînant une augmentation de la corruption et des risques de BC en résultant ;
- Exploitation, par les criminels et terroristes, du COVID-19 et de la récession économique liée pour s'orienter vers de nouveaux secteurs d'activité exposés à la circulation d'un grand volume d'espèces et de liquidités dans les pays en développement, aussi bien pour le blanchiment de produits que pour le financement de leurs opérations, ainsi que pour se faire passer pour des associations caritatives afin de collecter des fonds en ligne

3. Incidence actuelle du COVID-19 sur les régimes LBC/FT

Les informations issues de sources ouvertes et les retours d'informations de membres et de Secrétariats d'ORTG laissent à penser que la pandémie de COVID-19 affecte la capacité des États et des secteurs privés à s'acquitter de leurs obligations en matière de LBC/FT. Cela s'explique principalement par les mesures de confinement et de distanciation sociale adoptées pour endiguer la propagation du virus COVID-19. De nombreux employés du secteur public et privé chargés des questions de LBC/FT travaillent désormais à distance,

ont été réaffectés à des opérations liées au COVID-19 ou ont suspendu leurs activités professionnelles. Dans une certaine mesure, en particulier pour les pays dont les ressources sont plus limitées et dont les plans de continuité de l'activités sont moins aboutis, la nouvelle hiérarchisation des priorités par les gouvernements pourrait entraîner une réaffectation des ressources habituellement consacrées aux activités de LBC/FT à d'autres enjeux, tels que la stabilité financière, les initiatives humanitaires et les opérations de relance économique. Des indications montrent que certains pays dont les dispositifs de LBC/FT sont moins solides ou dont les ressources sont plus limitées pourraient ne pas être en mesure de maintenir leurs opérations en matière de LBC/FT et accorderont la priorité à la lutte contre la crise sanitaire liée au COVID-19.

La crise du COVID-19 semble affecter les domaines clés suivants, selon l'ampleur de l'épidémie de COVID-19 dans le pays à la date du présent rapport

Contrôle : La majorité des membres du GAFI indiquent que leurs inspections de LBC/FT qui devaient être menées sur place ont été reportées ou remplacées par des inspections à distance (y compris par vidéoconférence). Dans certains cas, les inspections sur place sont limitées aux secteurs ou entités à haut risque. Les personnes interrogées ont indiqué que les banques, les institutions financières et les autres entités déclarantes continuaient de s'acquitter de leurs obligations en matière de LBC/FT et transmettaient les informations demandées à leurs autorités de contrôle. Certaines autorités de contrôle ont affirmé avoir fait preuve d'une certaine souplesse fondée sur les risques quant au dépôt des rapports annuels et reporté la délivrance de nouveaux agréments, en particulier pour les entités de secteurs concernés par les fermetures, tels que les casinos (à l'exception des casinos en ligne). En ce qui concerne les sanctions et autres mesures correctives, un certain nombre de pays ont opté pour une suspension des décisions, y compris en ce qui concerne les sanctions financières imposées en cas de violation des obligations de LBC/FT. L'enregistrement de nouvelles sociétés est également reporté.

Réforme réglementaire et politique : De nombreux services politiques nationaux, supranationaux et internationaux ont mis en œuvre des plans de continuité de l'activité, la majorité ou la totalité du personnel travaillant à distance ou étant réaffecté à des opérations liées à la lutte contre le COVID-19. Dans certaines juridictions, cette situation a donné lieu à une suspension prolongée des nouvelles initiatives politiques et législatives en matière de LBC/FT. À cela s'ajoute la suspension des réunions de certaines instances de décision législatives ou le fait qu'elles accordent la priorité aux questions urgentes liées au COVID-19 et concentrent leurs activités sur celles-ci.

Déclarations d'opération suspecte (DOS) : Les banques et autres entités déclarantes continuent de déposer des DOS. Certains membres indiquent que les institutions financières n'ont pas subi de retards ni rencontré de difficultés dans l'analyse et le dépôt des DOS. D'autres membres accordent aux entités déclarantes un délai supplémentaire pour la soumission des DOS (sauf pour les domaines à haut risque tels que le FT) et des déclarations devant être effectuées en cas de franchissement d'un seuil. Dans de nombreux cas, les autorités ont donné pour instruction aux entités déclarantes d'aviser les autorités de contrôle et/ou cellules de renseignement financier (CRF) dans les meilleurs délais en cas de retard dans leurs déclarations ou de contraintes les empêchant de déposer leurs déclarations. Les juridictions qui utilisent toujours des systèmes de déclaration papier ou dont les logiciels de base de données sont inadéquats peuvent connaître des retards dans la réception et le traitement des déclarations.

Analyse des CRF : Les CRF des membres du GAFI et membres d'ORTG ayant répondu à nos questions sont opérationnelles, même dans les pays qui sont actuellement durement frappés par le COVID-19. Le personnel des CRF travaille à distance dans la mesure où les

systèmes informatiques le permettent et où la sécurité peut être garantie. Certains retours d'information isolés indiquent que certaines CRF dans des pays dont les capacités sont moindres ont réduit leurs opérations de manière significative ou les ont interrompues totalement

Coopération internationale : Les retours d'information concernant l'impact de la crise du COVID-19 sur la coopération opérationnelle divergent. Certaines délégations ont exprimé la crainte que les retards dans la coopération puissent être accentués au fil du temps en raison du fait que le personnel des CRF travaille à distance et d'une éventuelle révision des priorités des autorités de poursuite pénale et des autorités de contrôle ainsi que des acteurs du secteur privé. La coopération formelle, notamment l'entraide judiciaire et l'extradition, est déjà affectée par la crise en raison de la limitation ou de la suspension des activités des tribunaux et du report de l'exécution des ordres d'extradition en raison de la restriction des déplacements. Certaines délégations ont fait savoir que l'assistance technique en matière de LBC/FT avait également été réduite ou suspendue.

Autorités de poursuite pénale : Un nombre limité de personnes interrogées indiquent que les autorités de poursuite pénale dans les pays membres du GAFI continuent de donner la priorité aux activités de LBC/FT, en se concentrant spécifiquement sur les infractions sous-jacentes émergentes liées au COVID-19. Certaines procédures judiciaires pourraient être reportées ou retardées en raison de la suspension des procès, audiences et autres instances en personne. Certains retours d'information indiquent que la réaffectation des ressources habituellement consacrées à l'application de la loi et à la sécurité aux mesures liées à la lutte contre la crise du COVID-19 dans des pays à haut risque et à faibles ressources pourrait encourager les terroristes et financiers du terrorisme dans leurs activités.

Secteur privé : Les personnes interrogées ont indiqué que les institutions financières avaient mis en œuvre des plans de continuité de l'activité en réponse à la crise. Certaines banques ferment des succursales, font face à des difficultés dans leurs centres de sous-traitance, limitent leurs services et redéployent leur personnel. Il a été rapporté que les banques de certains pays moins touchés étaient indirectement affectées et avaient exprimé des préoccupations concernant l'accès aux informations nécessaires pour procéder à la vérification de l'identité de clients étrangers et de relations commerciales à l'étranger. Certains membres ont souligné le fait que certains secteurs non bancaires avaient connu une augmentation de leur activité, notamment les jeux d'argent en ligne, le secteur de l'assurance, les négociants en métaux précieux et pierres précieuses et les courtiers en valeurs mobilières, tandis que l'activité avait chuté dans d'autres secteurs tels que les casinos et l'immobilier. Le secteur des services de transfert de valeurs connaît d'importantes perturbations car les travailleurs migrants ont été affectés par les mesures de confinement et les fermetures d'entreprises et leurs activités sont principalement exercées sur place. Si la situation économique actuelle devait continuer à se détériorer, certaines institutions financières pourraient négliger leurs activités de LBC/FT au profit de mesures prudentielles et de stabilité plus générales.

4. Propositions de réponses en matière de LBC/FT

Cette partie décrit différentes mesures que les juridictions prennent ou pourraient envisager de prendre pour faire face à ces défis, de la gestion des nouveaux risques et/ou de la capacité opérationnelle réduite à la facilitation des activités caritatives, plans de relance économique et budgétaire et programmes de soutien financier. Elle fournit des exemples pratiques de mesures prises par des autorités.

Coordonner les mesures nationales pour évaluer l'impact du COVID-19 sur les risques et systèmes de LBC/FT, afin de trouver des solutions et d'interagir avec le secteur privé.

- Des équipes d'intervention collaborent avec les parties prenantes pour évaluer en continu la résilience des secteurs privé et public (par ex., rapports de situation hebdomadaires).
- Les autorités de contrôle, les CRF et les autorités de poursuite pénale collaborent pour identifier, contrôler et communiquer sur l'évolution des différents risques (voir la Partie 3) et donner des orientations au secteur privé.
- Les autorités de contrôle de LBC/FT travaillent avec les autorités de contrôle prudentiel pour garantir la hiérarchisation adéquate des mesures de LBC/FT de manière à remédier aux activités illicites potentielles liées au COVID-19 et à leurs impacts.

Renforcer la communication avec le secteur privé en abordant de manière proactive l'application de leurs mesures de LBC/FT et en travaillant de manière constructive avec les acteurs de ce secteur pour minimiser l'impact potentiel.

- Les autorités de contrôle et/ou CRF désignent un point de contact auquel les entités réglementées peuvent s'adresser lorsqu'elles font face à d'importantes difficultés dans l'exécution de leurs obligations réglementaires et qui leur impose de conserver les documents pertinents et d'établir un plan pour résorber le retard lorsque la situation s'améliorera.
- Fait important, au-delà du secteur financier, certains pays communiquent avec les entreprises et professions non financières désignées, les associations professionnelles et autres partenaires de confiance, afin de s'adresser aussi aux secteurs potentiellement moins résilients
- Certains pays ont également travaillé de manière proactive avec le secteur des organismes à but non-lucratif (OBNL). Les pays et institutions financières devraient adopter une approche fondée sur les risques de manière à garantir que les activités légitimes des OBNL ne soient pas inutilement retardées, perturbées ou découragées. (GAFI, 2015^[22]). Dans un pays, le gouvernement a désigné des voies officielles pour les dons en faveur de la lutte contre le COVID-19

Encourager l'utilisation optimale d'une approche fondée sur les risques concernant le devoir de vigilance relatif à la clientèle et traiter les questions pratiques.

- Certaines autorités de contrôle communiquent avec les entités déclarantes afin de leur rappeler l'importance de continuer à fournir les services financiers essentiels tout en atténuant les risques de BC/FT en utilisant tous les outils à leur disposition. En ce qui concerne le devoir de vigilance relatif à la clientèle, les autorités de contrôle ont mis en place les mesures suivantes :

- Adopter des mesures de vigilance simplifiées lorsque les risques identifiés sont limités, par exemple pour les comptes créés spécifiquement pour permettre le versement de paiements par l'État à des personnes physiques ou entreprises et permettre l'accès à des solutions de paiement numérique/sans contact.⁴ Voir la partie relative aux programmes de soutien économique ci-dessous.
- Informer que dans certains cas, les clients peuvent avoir des motifs légitimes de ne pas communiquer certaines informations aux fins des mesures de vigilance périodiques ou « know-your-customer (KYC) refreshers » (par ex., s'ils sont confinés, en quarantaine ou malades) et que les procédures habituellement appliquées pour gérer ce type de situations (y compris mettre un terme à la relation avec le client) peuvent ne pas être appropriées dans ce contexte.⁵
- Autoriser les entités déclarantes à accepter des pièces d'identité délivrées par l'État ayant récemment expiré jusqu'à nouvel ordre pour vérifier l'identité de la personne (bien qu'il soit toujours nécessaire de s'assurer de l'authenticité de la pièce d'identité).
- Envisager l'application des dispositions relatives à la vérification tardive pour les nouvelles relations commerciales conformément aux normes du GAFI (par ex., en appliquant des limites de transaction). Les entités déclarantes peuvent accepter des copies numérisées de documents à titre provisoire, auquel cas elles devront demander à voir les originaux en temps opportun.
- Encourager le recours à des solutions responsables d'identification numérique et autres solutions innovantes et responsables pour l'identification des nouveaux clients et pour les opérations réalisées par les clients. Veuillez-vous reporter aux récentes [Lignes directrices sur l'identité numérique](#) (GAFI, 2020_[23]) qui indiquent que les opérations réalisées à distance pour établir une relation avec un nouveau client et exécuter des opérations, si elles sont basées sur une identification numérique fiable, ne sont pas nécessairement à haut risque et peuvent constituer des opérations standard voire à faible risque.

Soutenir les options de paiement électronique et numérique.

- Plus généralement, les autorités de contrôle encouragent le recours aux outils électroniques et numériques pour maintenir les services de paiement tout en respectant la distanciation sociale. À titre d'exemple, il est possible d'augmenter les limites de paiement sans contact, d'augmenter les limites d'achat dans les points de vente, d'augmenter les montants maximums pour les portefeuilles électroniques ou de réduire les frais pour les virements de fonds nationaux entre banques pour encourager le recours aux méthodes de paiement sans contact afin de freiner la propagation du virus.

Assurer un contrôle LBC/FT pragmatique et fondé sur les risques.

⁴ La Note interprétative du GAFI à R.10 indique que « des produits ou services financiers qui fournissent des services limités et définis de façon pertinente à certains types de clients, en vue d'un accès accru à des fins d'inclusion financière » constituent un exemple de scénario à faible risque.

⁵ Des informations complémentaires sur la manière dont ces mesures peuvent être mises en œuvre figurent dans les Recommandations 2017 du GAFI sur les mesures de LBC/FT et l'inclusion financière, avec un supplément relatif à la vérification de l'identité du client.

- Toutes les autorités de contrôle ont maintenu leurs activités de contrôle LBC/FT, bien que les pratiques soient adaptées pour adopter une approche plus pragmatique compte tenu de la situation actuelle (voir la Partie 4)
- Les autorités de contrôle continuent à contrôler les plans de continuité de l'activité mis en place et mis en œuvre par les institutions financières afin de s'assurer de l'adéquation de leurs opérations, notamment la mise en œuvre des mesures de LBC/FT. Certaines autorités de contrôle adaptent leurs priorités au regard de la situation. À titre d'exemple, elles se concentrent davantage sur les casinos et plateformes de jeux en ligne étant donné que les casinos et salles de jeu classiques sont fermés, et ciblent davantage les négociants en métaux précieux et pierres précieuses qui renforcent leurs investissements dans l'or.
- À l'inverse, certains secteurs à plus faible risque font potentiellement l'objet d'une moindre attention, notamment les commerces dans lesquels de nombreuses transactions sont réglées en espèces, qui ont cessé leurs activités. Toutes les autorités de contrôle devraient envisager de revoir leurs priorités et plans de surveillance et de les adapter aux risques émergents, si nécessaire.

Comprendre les nouveaux risques et adapter les réponses opérationnelles.

- Les autorités travaillent avec des partenaires concernés, sur le territoire national et à l'international, pour comprendre et contrôler les risques contextuels, qui ne cessent d'évoluer (voir la Partie 3). À cet effet, elles doivent entrer en relation avec un grand nombre de parties prenantes. Les pays dans lesquels il existe des partenariats public/privé s'appuient sur ces relations pour se tenir informés de l'évolution de la situation.
- Un certain nombre de pays ont mis en place des groupes de travail spécifiques ou pris d'autres mesures de coordination opérationnelle pour lutter contre la criminalité liée au COVID-19, en particulier la fraude.
- Dans certains pays, les autorités ont adressé un avis sur les enquêtes et procédures prioritaires aux agences concernées.
- Certaines CRF ont demandé aux entités réglementées d'utiliser un mot clé dans leurs déclarations pour leur permettre de trier les DOS soumises et de les classer par ordre de priorité. Certaines CRF réalisent une analyse stratégique basée sur un examen des données de masse disponibles et adaptent l'analyse des DOS et leur hiérarchisation.
- Certaines agences envisagent de mutualiser les ressources disponibles, notamment en réaffectant les actifs confisqués ou saisis à des criminels, pour contribuer à la lutte contre le COVID-19 (par ex., en utilisant des biens immobiliers confisqués pour servir d'installations hospitalières temporaires/d'urgence).

Clarifier les exigences de LBC/FT dans le contexte des mesures de soutien à l'économie.

- Les autorités clarifient la manière dont les exigences de LBC/FT doivent être appliquées dans le contexte des programmes de soutien économique pour les entreprises et les particuliers.
- Pour faciliter le traitement des demandes, certaines autorités de contrôle ont approuvé des mesures de vigilance simplifiées (y compris pour la vérification de l'identité du client) pour les opérations liées aux programmes d'aide

gouvernementale lorsque les risques identifiés sont faibles. Ces mesures s'accompagnent de l'obligation, pour les entités réglementées, de mettre en place des mesures d'atténuation des risques de BC/FT, telles que des mesures de vigilances périodiques et la révision des mesures de vigilance relatives à la clientèle si d'autres risques sont détectés par la suite.

- Un pays a adopté des mesures d'identification d'indicateurs de risque et mis en œuvre des procédures et des mécanismes de contrôles visant à empêcher l'utilisation abusive des programmes d'aide susmentionnés à des fins de BC/FT. Ces mesures sont susceptibles de varier en fonction de l'envergure et de la mise en œuvre du programme d'aide ainsi que de facteurs contextuels, notamment les questions de corruption.
- Les pays bénéficiant d'une aide économique de la part d'organisations internationales telles que le FMI peuvent recevoir des recommandations supplémentaires pour la mise en œuvre de mesures ciblées de LBC/FT destinées à garantir que ces fonds ne soient pas détournés à d'autres fins (notamment de corruption ou de blanchiment de capitaux).
- Tous les pays devraient exhorter les entités réglementées à rester vigilantes dans la détection des opérations financières suspectes, en particulier dans le contexte de flux transfrontaliers en provenance de pays bénéficiant d'un financement d'urgence lié au COVID-19 d'organisations internationales et d'autres donateurs.

Poursuivre la coopération transfrontalière.

- Les CRF doivent tenir le Secrétariat du groupe Egmont informé de tous événements, y compris tous problèmes opérationnels, susceptibles d'avoir une incidence sur les mesures de coopération internationale et désigner un point de contact.
- Une communication renforcée pourra être nécessaire, en particulier en ce qui concerne le contrôle à l'échelle du groupe.

Contrôler l'impact du COVID-19 sur le secteur privé.

- Les CRF et autorités de contrôle doivent continuer à contrôler l'impact sur les entités déclarantes, tant que la crise du COVID-19 perdure.
- Si la récession économique se prolonge, certaines entités réglementées pourraient être amenées à fermer. Des fermetures désordonnées pourraient donner lieu à d'importantes vulnérabilités au BC/FT.

Annexe A. Déclaration du Président du GAFI

COVID-19 et mesures de lutte contre le financement illicite.⁶

Paris, 1 April 2020 - Les membres du GAFI, à la fois au niveau national et multilatéral, consacrent toutes les ressources disponibles à la lutte contre la pandémie de COVID-19. En tant qu'organisme mondial de normalisation pour la lutte contre le blanchiment de capitaux (BC), le financement du terrorisme (FT) et la prolifération des armes de destruction massive, le GAFI encourage les gouvernements à collaborer avec les institutions financières et autres entreprises afin de tirer avantage de la flexibilité intégrée à l'approche fondée sur les risques du GAFI pour faire face aux difficultés engendrées par le COVID-19, tout en restant attentifs aux risques de financement illicite nouveaux et émergents. Compte tenu des mesures de distanciation sociale, le GAFI encourage le recours autant que possible à des solutions numériques responsables pour l'intégration des nouveaux clients et la prestation de services financiers numériques. À l'heure où il est essentiel d'apporter une aide dans les pays et au-delà, la mise en œuvre efficace des normes du GAFI favorise une plus grande transparence dans les opérations financières, rassurant ainsi les donateurs sur le fait que leur aide parviendra effectivement aux bénéficiaires visés. La mise en œuvre continue des normes du GAFI favorisera l'intégrité et la sécurité du système de paiement mondial, pendant et après la pandémie, par des voies légitimes et transparentes avec des niveaux appropriés de mesures de vigilance relatives à la clientèle fondées sur les risques

Gérer les risques de criminalité financière liés au COVID-19 en restant vigilant

Les criminels profitent de la pandémie de COVID-19 pour perpétrer des fraudes financières et des escroqueries, notamment en faisant la promotion et du trafic de médicaments de contrefaçon, en proposant des opportunités d'investissement frauduleuses et en utilisant des techniques d'hameçonnage exploitant les craintes suscitées par le virus. La cybercriminalité malveillante ou frauduleuse, les collectes de fonds pour de fausses associations caritatives et les différentes escroqueries médicales visant d'innocentes victimes se multiplieront probablement alors que les criminels tenteront de profiter de la pandémie en exploitant des personnes ayant besoin de soins d'urgence et la bonne volonté du public et diffuseront de fausses informations concernant le COVID-19. Les autorités nationales et organismes internationaux mettent en garde la population et les entreprises contre ces escroqueries, notamment les usurpations d'identité, les arnaques à l'investissement et les escroqueries impliquant des produits, ainsi que contre les opérations d'initiés réalisées sur fond de COVID-19. À l'instar des criminels, les terroristes peuvent également profiter de l'occasion pour lever des fonds.

Les autorités de contrôle, les cellules de renseignement financier et les autorités de poursuite pénale devraient continuer à partager des informations au secteur privé pour la hiérarchisation et la gestion des principaux risques de BC, en particulier ceux liés à la fraude, et des risques de FT liés au COVID-19. Par ailleurs, criminels et terroristes, supposant que les ressources sont affectées à d'autres priorités, pourraient tenter d'exploiter les lacunes et failles des systèmes nationaux de lutte contre le blanchiment de capitaux/financement du terrorisme (LBC/FT), rendant les activités de contrôle fondée sur les risques et d'application de la loi plus essentielles que jamais. Les institutions financières et autres entreprises doivent rester attentives aux risques émergents de

⁶ www.fatf-gafi.org/publications/fatfgeneral/documents/statement-covid-19.html

BC/FT et veiller à continuer à atténuer ces risques de manière efficace et à être en mesure de détecter et de signaler toute activité suspecte.

Intégration de nouveaux clients par voie numérique et mesures de vigilance simplifiées

Alors que la population du monde entier est soumise à des mesures de confinement ou de distanciation sociale stricte, l'accès aux services bancaires en personne et à d'autres services financiers devient difficile et expose inutilement les personnes au risque d'infection. Le recours à des paiements numériques/sans contact et à l'intégration de nouveaux clients par voie numérique réduit le risque de propagation du virus. Ainsi, la technologie financière (Fintech) offre de nombreuses possibilités pour gérer certaines des difficultés créées par le COVID-19. Conformément aux normes du GAFI, le GAFI encourage le recours à la technologie, y compris les Fintech, les Regtech et les Suptech, dans toute la mesure du possible. Le GAFI a récemment publié les [Lignes directrices sur l'identité numérique](#), qui mettent en évidence les avantages que présente une identité numérique fiable pour l'optimisation de la sécurité, la confidentialité et la facilité de l'identification des personnes à distance, à la fois pour l'intégration d'un nouveau client et pour la réalisation de transactions, tout en atténuant les risques de BC/FT. Le GAFI recommande à tous les pays d'envisager d'utiliser l'identité numérique, selon le cas, pour faciliter les opérations financières tout en gérant les risques de BC/FT pendant la durée de cette crise.

Dès lors que les risques de BC/FT identifiés par les institutions financières ou d'autres entreprises sont faibles, les normes du GAFI les autorisent à adopter des mesures de vigilance simplifiées, qui pourraient faciliter leur adaptation à la situation actuelle. Le GAFI encourage les pays et les prestataires de services financiers à étudier l'utilisation appropriée de mesures simplifiées afin de faciliter le versement des prestations accordées par les États en réponse à la pandémie.

Aide apportée par des organismes à but non lucratif

Cette crise sanitaire mondiale a mis en lumière le travail essentiel accompli par les associations caritatives et les OBNL pour lutter contre le COVID-19 et ses répercussions. Le GAFI a depuis longtemps reconnu le rôle crucial des OBNL dans les initiatives caritatives menées à travers le monde, ainsi que les difficultés à apporter cette assistance aux personnes qui en ont besoin. Le GAFI collabore étroitement avec les OBNL depuis de nombreuses années pour adapter les normes du GAFI de manière à garantir la flexibilité nécessaire pour que les dons aux associations caritatives et les activités de bienfaisance puissent être réalisés dans les meilleurs délais par des voies légitimes et transparentes, sans entraves. Il est important de souligner que les normes du GAFI n'imposent pas de considérer tous les OBNL comme des entités à risque élevé et que pour la majorité des OBNL, le risque de FT est faible, voire nul. Les normes du GAFI n'ont pas vocation à empêcher toutes les opérations financières avec des juridictions pour lesquelles il pourrait exister un risque élevé de BC/FT, mais plutôt de garantir que ces transactions soient réalisées par des voies légitimes et transparentes et que les fonds parviennent effectivement à leur bénéficiaire légitime visé. Les autorités nationales et les institutions financières doivent adopter une approche fondée sur les risques, de manière à ce que les activités légitimes des OBNL ne soient pas inutilement retardées, perturbées ou découragées. Le GAFI recommande aux pays de travailler avec les OBNL concernés afin

de garantir que ces aides indispensables parviennent effectivement aux bénéficiaires visés, en toute transparence.⁷

Sensibilisation et soutien continu

Les organismes de réglementation, les autorités de contrôle, les cellules de renseignement financier, les autorités de poursuite pénale et d'autres agences compétentes peuvent apporter au secteur privé un soutien, des orientations et une assistance en leur indiquant la manière dont les lois et réglementations nationales en matière de LBC/FT seront appliquées pendant la période de crise que nous traversons. Ce soutien rassurera les institutions financières et autres entreprises, qui constateront que les autorités comprennent les difficultés auxquelles ils font face et les risques engendrés par la situation actuelle et connaîtront ainsi les mesures à prendre. Dans certains pays, les autorités ont pris des mesures rapidement et donné ce type de soutien. Des mécanismes permettant aux victimes, aux institutions financières et aux autres entreprises de déclarer des fraudes liées au COVID-19 pourraient se révéler particulièrement utiles.

Sur le plan international, le GAFI collabore avec le Comité sur les paiements et les infrastructures de marché et la Banque mondiale pour que des réponses politiques coordonnées soient apportées en vue du maintien de la prestation des services de paiement essentiels malgré la crise du COVID-19. Le GAFI, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et les Nations unies collaborent avec leurs membres pour atténuer les répercussions de la crise du COVID-19, notamment par des mesures de LBC/FT, s'il y a lieu. Par ailleurs, le GAFI travaille avec ses membres et avec les Organismes régionaux de type GAFI pour identifier et communiquer les bonnes pratiques à adopter pour faire face aux problématiques que rencontrent de nombreux pays affectés.

Engagement du GAFI de soutenir les initiatives visant à régler les problèmes liés au COVID-19

Le GAFI se tient prêt à apporter toute assistance supplémentaire en matière de LBC/FT afin de soutenir les efforts consentis dans le monde entier pour gérer la crise du COVID-19 et ses répercussions et étudiera avec intérêt tous les commentaires qui pourront lui être adressés

⁷ Voir le document de 2015 : [Meilleures pratiques pour la lutte contre l'abus d'organisations à but non lucratif](#)

Annexe B. Déclarations ou lignes directrices publiées par les autorités en réponse au COVID-19

Ci-dessous figure la liste des déclarations et orientations publiées par les membres du GAFI et d'ORTG en réponse au COVID-19. Les mesures citées, et prises par les autorités des membres du GAFI, n'ont ni été examinées ni été étudiées par les membres du GAFI dans leur ensemble et ne représentent pas la position officielle du GAFI.

- **Allemagne** – Informations du BaFin sur les nouveaux développements et points clés sur la situation liée au COVID-19 (en anglais et en allemand) :
https://www.bafin.de/EN/Aufsicht/CoronaVirus/CoronaVirus_node_en.html;
https://www.bafin.de/DE/Aufsicht/CoronaVirus/CoronaVirus_node.html.
- **Anguilla** – La CRF a publié un communiqué de presse adressé aux entités déclarantes ainsi qu'au grand public sur le risque d'escroqueries/de fraudes potentielles.
- **Arabie Saoudite** – La SAMA a formulé des lignes directrices à l'attention des entités réglementées
- **Australie** – L'AUSTRAC teint les entités déclarantes informées de l'évolution de la situation liée au COVID-19, notamment en leur donnant des conseils et des orientations sur de qui suit : travail avec les entités déclarantes pendant la pandémie de COVID-19, prorogation des délais pour les déclarations annuelles de conformité, recommandations sur la modification des règles pour un accès anticipé aux caisses de retraite, déclaration des événements suspects et conseils pour le respect des exigences concernant les mesures de la vigilance relatives à la clientèle (KYC) : <https://www.austrac.gov.au/covid-19-updates>.
- **Autorité bancaire européenne** - Déclaration sur les mesures d'atténuation des risques de criminalité financière pendant la pandémie de COVID-19 :
<https://eba.europa.eu/eba-provides-additional-clarity-on-measures-mitigate-impact-covid-19-eu-banking-sector>.
- **Autorité palestinienne** - L'Autorité monétaire palestinienne a publié la Circulaire N° (84/2020) à l'attention des établissements de crédit spécialisés exerçant leurs activités en Palestine ; la Circulaire N° (85/2020) à l'attention des Banques exerçant leurs activités en Palestine ; la Circulaire N° (86/2020) à l'attention des bureaux de change exerçant leurs activités en Palestine, le 26 mars 2020.
- **Bolivie** – L'UIF (CRF de Bolivie) a publié un communiqué officiel adressé aux entités déclarantes sur le risque de BC/FT lié à la pandémie de COVID-19 afin de leur indiquer comment elles peuvent se conformer au mieux à leurs obligations de LBC/FT. <http://www.uif.gob.bo/>.
- **Brésil** – La COAF a traduit les communiqués du GAFI et du GAFILAT en portugais et les a publiés sur son site Internet. En outre, elle a adressé ces déclarations, ainsi qu'une liste de signaux d'alerte à surveiller, à toutes les entités déclarantes, autorités de contrôle et autres autorités compétentes.

<https://www.fazenda.gov.br/orgaos/coaf/publicacoes/comunicado-do-presidente-do-gafi-sobre-covid-19-e-medidas-de-combate-ao-financiamento-ilicito>

- **Canada** – Le FINTRAC a adressé un message à toutes les entités déclarantes concernant le COVID-19 :

<https://www.fintrac-canafe.gc.ca/covid19/covid19-eng>

- **Chili** – L’UAF a publié plusieurs annonces et communiqués de presse à l’attention des entités déclarantes afin de les informer et de leur donner des indications pour leur permettre de se conformer au mieux à leurs obligations de LBC/FT pendant cette situation de pandémie de COVID-19. Cette agence a également publié des communiqués destinés à toutes les autorités compétentes et a également lancé une campagne sur les réseaux sociaux pour sensibiliser au risque de BC/FT associé à la pandémie (https://twitter.com/UAF_Chile).

https://www.uaf.cl/ArchivoEstatico/carta_so_covid.pdf

https://www.uaf.cl/prensa/archivo_det.aspx?id=576

https://www.uaf.cl/prensa/archivo_det.aspx?id=574

https://www.uaf.cl/prensa/archivo_det.aspx?id=573

- **Colombie** – L’UIAF a adressé à tous les responsables conformité un communiqué de presse, qu’elle a publié sur son site Internet, leur demandant de faire preuve d’une plus grande rigueur dans les mesures de vigilance relative à la clientèle dans le contexte d’urgence sanitaire causé par la pandémie de COVID-19. L’UIAF a également reproduit le communiqué du GAFILAT sur son site Internet et mené une campagne sur les réseaux sociaux pour exhorter toutes les parties intéressées à continuer à mettre en œuvre de manière rigoureuse les systèmes de gestion des risques de LBC/FT (<https://twitter.com/UIAFColombia> #YoNoBajoLaGuardia).

https://www.uiaf.gov.co/caracterizacion_usuario/slide_home/30420

https://www.uiaf.gov.co/sala_prensa/noticias_comunicados/la_actual_coyuntura_exige_se_sigan_30457

https://www.uiaf.gov.co/sala_prensa/noticias_comunicados/comunicado_gafilat_covid_19_sus_30438

- **Costa Rica** – La CRF/ICD a publié une déclaration à l’attention de toutes les autorités compétentes et des entités déclarantes afin de leur donner des orientations concernant le risque de BC/FT associé au COVID-19 et de les informer des bonnes pratiques éventuelles :

http://www.icd.go.cr/portalicd/images/docs/uif/ALACFT/Comunicado_a_la_Red_Global_ALACFT.pdf

- **Cuba** – La Banque centrale de Cuba a publié des communiqués alignés sur la déclaration du GAFI et du GAFILAT sur le COVID-19 et les risques de BC et de FT qu’il engendre, afin de sensibiliser les entités déclarantes et le secteur public à cette question.
- **Danemark, Royaume du** – La lutte de l’autorité de contrôle financière contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doit se poursuivre

pendant la crise du Covid-19 : https://www.dfsa.dk/News/Press-releases/2020/Fighting_money_launders_covid19.

- **Égypte** - Document d'orientation sur les opérations bancaires pendant la crise du COVID-19 publié le 20 mars 2020 par la Banque centrale d'Égypte
- **Espagne** - Annonce publique du SEPBLAC

<https://www.seplac.es/en/2020/03/18/covid-19/>.

Bank of Spain public releases on COVID 19:

<https://www.bde.es/bde/en/Home/Noticias/covid-19/>

CNMV public releases on COVID 19:

<http://www.cnmv.es/portal/gpage.aspx?id=COVID19>

- **États-Unis** –

Site de référence sur le coronavirus du FBI exhortant à la vigilance (mis à jour en permanence) : <https://www.fbi.gov/coronavirus>

Communiqué de presse du FinCEN dans lequel le FinCEN encourage les établissements financiers à faire part de leurs préoccupations liées au COVID-19 et à rester attentifs aux activités financières illicites liées :

<https://www.fincen.gov/news/news-releases/financial-crimes-enforcement-network-fincen-encourages-financial-institutions> ;

<https://www.fincen.gov/news/news-releases/financial-crimes-enforcement-network-provides-further-information-financial>.

Mémoire et communiqué de presse du Département de la Justice des États-Unis :

<https://www.justice.gov/ag/page/file/1258676/download> ;

<https://www.justice.gov/opa/pr/attorney-general-william-p-barr-urges-american-public-report-covid-19-fraud>.

Déclaration du Président de la FDIC, le Président de la FDIC s'adresse au FSOC ; souligne que les banques et les dépôts restent sûrs ; Questions fréquemment posées à la FDIC, pour les institutions financières et les consommateurs affectés par le coronavirus :

<https://www.fdic.gov/news/news/press/2020/pr20040.html> ;

<https://www.fdic.gov/news/news/financial/2020/fil20018.pdf>.

Communiqués de presse du Conseil de la Réserve fédérale : Déclaration de la Réserve fédérale sur les Activités de contrôle ; La réserve fédérale donne des informations complémentaires sur l'ajustement de son approche de surveillance dans le contexte de la crise liée au coronavirus :

<https://www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/files/bcreg20200324a1.pdf> ;

<https://www.federalreserve.gov/newsevents/pressreleases/bcreg20200324a.htm>

Bulletin du Bureau du contrôle de la monnaie 2020-34 : Loi sur le secret bancaire/lutte contre le blanchiment de capitaux, le Bureau du contrôle de la

monnaie soutient l'assouplissement de la réglementation et l'approche fondée sur les risques du FinCEN pour la conformité des institutions financières en réponse au COVID-19 :

<https://www.occ.gov/news-issuances/bulletins/2020/bulletin-2020-34.html>.

Département du Trésor des États-Unis, communiqué de presse, le Trésor souligne l'engagement pour le flux mondial d'aide humanitaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19 :

<https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm969>

Département du Trésor des États-Unis, Fiche d'information, Action en faveur de l'aide humanitaire et du commerce pour lutter contre le COVID-19 :

<https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20200416.aspx>

Département du Trésor des États-Unis, Déclaration, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control – OFAC) encourage les personnes à faire part à l'OFAC de leurs préoccupations liées au COVID-19 :

<https://www.treasury.gov/resource-center/sanctions/OFAC-Enforcement/Pages/20200420.aspx>

Département du Trésor des États-Unis, Informations et Questions fréquemment posées pour les prêteurs dans le cadre des programmes d'aide :

<https://home.treasury.gov/policy-issues/cares/assistance-for-small-businesses>

- **Europol** – press release and report on pandemic profiteering: how criminals exploit the COVID-19 crisis:

<https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/how-criminals-profit-covid-19-pandemic>.

- **Finlande** – La FIU-FI a diffusé une alerte à l'attention des entités déclarantes concernant les typologies possibles liées au COVID 19, le 26 mars 2020.
- **France** – Communiqué conjoint de l'Autorité de surveillance des marchés financiers et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR-AMF) sur les risques d'arnaque dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (en français) :

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/communiqués/communiqués-de-lamf/lamf-et-lacpr-mettent-en-garde-le-public-contre-les-risques-darnaques-dans-le-contexte-de-lepidemie>.

Déclaration de l'ACPR (l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution) concernant la continuité de sa mission et l'adaptation durant la crise (en français) :

<https://acpr.banque-france.fr/communiqué-de-presse/lautorite-de-contrôle-prudentiel-et-de-résolution-assure-la-continuité-de-ses-missions-durant-la>.

Confirmation qu'aucune dérogation aux obligations de gel d'actifs et de déclaration des opérations suspectes ne sera accordée pendant la crise (texte de loi) (en français) :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041800899&categorieLien=id>.

Déclarations publiées sur la prorogation des délais pour les obligations de déclaration de LBC- CFT pour :

Secteur bancaire (en français) :

<https://acpr.banque-france.fr/communiquede-presse/lautorite-de-contrôle-prudentiel-et-de-resolution-annonce-un-assouplissement-des-modalites-de-remise>;

Secteur de l'assurance (en français):

<https://acpr.banque-france.fr/communiquede-presse/lautorite-de-contrôle-prudentiel-et-de-resolution-annonce-un-assouplissement-des-dates-de-remise-des>;

Secteur de la gestion de portefeuille (en français):

<https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/continuite-des-activites-de-gestion-en-periode-de-coronavirus>.

- **GAFILAT**– Les chefs de délégation, ainsi que la Présidence et le Secrétariat exécutif du GAFILAT, ont approuvé une déclaration officielle concernant le COVID-19 et les risques de BC et de FT associés. Le document a été établi sur la base des indications reçues des pays membres et conformément aux mesures indiquées par le GAFI. Cette déclaration a vocation, d'une part, à alerter les autorités des pays membres et le secteur privé des éventuels risques émergents et, d'autre part, à communiquer les bonnes pratiques et les mesures d'atténuation identifiées pour faire face aux problèmes communs rencontrés par les pays membres du GAFILAT et par la communauté internationale.

<https://www.gafilat.org/index.php/es/biblioteca-virtual/gafilat/documentos-de-interes-17/3823-gafilat-covid19-en-gafilat/file>

- **Groupe EGMONT** - La plateforme de formation en ligne ECOFEL eLearning - accessible aux CRF et autres autorités compétentes du monde entier - contient désormais un grand nombre de rapports et du contenu portant sur les menaces et vulnérabilités liées au BC/FT résultant de l'épidémie de COVID-19, y compris la formation en ligne « risques émergents liés au COVID-19 ».

En outre, l'ECOFEL organisera prochainement des tables rondes auxquelles participeront les CRF de juridictions traversant phases de l'épidémie de COVID-19, qui feront part de leurs expériences et des enseignements tirés concernant la résolution des problématiques de gestion et opérationnelles auxquelles elles sont confrontées, de manière à préparer les CRF à un retour efficace à un fonctionnement normal après la levée des décisions de confinement prises par les gouvernements.

- **Guatemala** – Le SIB, (organisme de réglementation des institutions financières) a publié des déclarations concernant la surveillance financière en matière de LBC/FT et l'utilisation d'argent en espèces pour prévenir et atténuer les éventuels risques de BC/FT résultant de la pandémie de CODIV-19.

https://www.sib.gob.gt/c/document_library/view_online_get_file?folderId=6762386&name=DLFE-35734.pdf

https://www.sib.gob.gt/c/document_library/view_online_get_file?folderId=6762638&name=DLFE-35740.pdf

- **Guernesey** - La Commission des services financiers de Guernesey a publié des communiqués de presse à l'attention des services financiers et de la communauté des entreprises et professions non financières désignées (DNFBP), soulignant l'importance de la résilience opérationnelle face au risque accru de fraude (y compris la cybercriminalité) résultant des mesures prises sur le plan national et international pour faire face au Covid-19 et encourageant les entreprises réglementées à adopter des mesures de vigilance relative à la clientèle par voie électronique. Les consommateurs ont également été mis en garde contre les différents types d'escroqueries potentielles liées au Covid-19.

<https://www.gfsc.gg/news/article/commission-warns-licensees-increased-risk-fraud-arising-covid-19>

<https://www.gfsc.gg/news/article/coronavirus-update-2---commission-support-financial-services-industry>

- **Honduras** – L'UIF a publié sur son site Internet la déclaration du GAFILAT sur la question, ainsi que le document rendu public par l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur la Cybercriminalité et le COVID-19. Ces documents ont été diffusés auprès des responsables conformité des entités déclarantes, afin qu'ils puissent les utiliser comme outil d'identification des risques éventuels.

<http://pplaft.cnbs.gob.hn/blog/2020/04/30/el-covid-19-problemas-actuales-y-futuros/>

<http://pplaft.cnbs.gob.hn/>

- **Hong Kong, Chine** – Directives de l'Autorité monétaire de Hong Kong à l'attention des institutions financières :

<https://www.hkma.gov.hk/media/eng/doc/key-information/guidelines-and-circular/2020/20200407e1.pdf>;

<https://www.hkma.gov.hk/media/eng/doc/key-information/guidelines-and-circular/2020/20200407e2.pdf>.

- **Île de Man** - Les organismes de réglementation et la cellule de renseignement financier de l'île de Man ont publié des déclarations donnant au secteur réglementé des indications sur les risques potentiels et définissant les attentes des organismes de réglementation, pendant la crise du COVID-19 :

<https://www.iomfsa.im/covid-19/>

<https://www.gov.im/categories/business-and-industries/gambling-and-e-gaming/>

<https://www.fiu.im/fiu-covid-19-response/>

- **Îles de Cayman** – La FRA (CRF) a publié et diffusé des communiqués concernant la fermeture physique du bureau et la manière dont les entités déclarantes doivent soumettre leurs déclarations pendant la fermeture physique du bureau.
- **Israël** - La Police nationale Israélienne, l'IMPA (la CRF Israélienne), la Banque d'Israël (Division surveillance bancaire), l'Autorité Israélienne des valeurs mobilières (Israel Securities Authority) et l'Autorité Israélienne des marchés financiers, des assurances et de l'épargne (Capital Markets, Insurance and Savings

Authority) ont publié des communiqués à l'attention des entités déclarantes et du public concernant les risques spécifiques liés à la crise du COVID-19.

- **Italie** – Au début du confinement, l'Unità di Informazione Finanziaria per l'Italia – UIF - a donné à toutes les entités soumises à des obligations de tous les secteurs concernés des indications sur la manière de maintenir des contacts appropriés pour toutes les communications, déclarations ou demandes et pour faciliter la conformité :
: [https://uif.bancaditalia.it/pubblicazioni/comunicati/documenti/Contatti lavoro a distanza.pdf](https://uif.bancaditalia.it/pubblicazioni/comunicati/documenti/Contatti_lavoro_a_distanza.pdf).

Dans un second communiqué, l'UIF a exprimé la nécessité d'utiliser les outils informatiques pour identifier les situations suspectes au moyen d'un contrôle à distance. En outre, sur la base d'une évaluation des impacts de la situation d'urgence, le délai pour la transmission de certaines données liées à des déclarations devant être effectuées en cas de franchissement d'un seuil a été prolongé :
: [https://uif.bancaditalia.it/pubblicazioni/comunicati/documenti/Comunicato UIF Covid19.pdf](https://uif.bancaditalia.it/pubblicazioni/comunicati/documenti/Comunicato_UIF_Covid19.pdf).

En outre, l'UIF a entrepris de contrôler les tendances qui se dessinent et d'identifier les menaces et vulnérabilités qui émergent, afin de mettre en évidence les zones de risques et de donner aux entités soumises à des obligations des indicateurs pour détecter les opérations suspectes dans la situation d'urgence. À la suite des initiatives menées par le GAFI et les instances européennes et des mesures similaires adoptées par ses homologues dans d'autres juridictions, l'UIF a émis, le 16 avril, un communiqué attirant l'attention des entités soumises à des obligations de LBC/FT et de leur personnel sur les nouvelles menaces et les nouveaux risques auxquels ils peuvent être exposés et sur la nécessité de détecter rapidement les situations suspectes liées à la crise du Covid-19 et de les signaler :
: <https://uif.bancaditalia.it/normativa/norm-indicatori-anomalia/Comunicazione-UIF-16.04.2020.pdf>.

Le 10 avril 2020, la Banca d'Italia a adressé aux banques et aux intermédiaires financiers un communiqué attirant leur attention sur le rôle déterminant du système financier dans la transmission des effets des mesures gouvernementales et pour éviter toutes répercussions défavorables sur les clients. Dans ce contexte, la Banca d'Italia a également formulé des recommandations sur la mise en œuvre de mesures préventives contre le blanchiment de capitaux, rappelant la nécessité d'adapter les obligations de LBC aux risques émergents de BC/FT liés au COVID-19. À cet égard, il leur est demandé de faire preuve d'une attention toute particulière afin d'éviter tout détournement de l'aide financière publique destinée aux particuliers et aux entreprises :

<https://www.bancaditalia.it/compiti/vigilanza/normativa/orientamenti-vigilanza/Comunicazione-intermediari-aprile.pdf>

- **Japon** – L'Agence de protection des consommateurs et l'Agence nationale de la police mettent en garde le public contre les fraudes liées au COVID-19 (en japonais) :
: https://www.npa.go.jp/bureau/soumu/corona/index_corona_special.html;
: https://www.caa.go.jp/policies/policy/consumer_policy/information/notice_200227.html.

- **Jersey** - La Commission des services financiers de Jersey a publié des recommandations et organisé une série de webinaires sur le travail dans un contexte de pandémie, y compris un webinaire spécifique sur la question des mesures de vigilance relative à la clientèle.

<https://www.jerseyfsc.org/news-and-events/webinar-covid-19-implications-on-customer-due-diligence/>

<https://player.vimeo.com/video/411514721?autoplay=0&loop=1>

- **Luxembourg** – La CRF a publié un rapport sur les typologies liées au COVID-19 : <https://justice.public.lu/dam-assets/fr/organisation-justice/crf/2020-04-02-COVID19-EN.pdf> (en anglais);

<https://justice.public.lu/dam-assets/fr/organisation-justice/crf/note-covid19-1.pdf> (en français).

- **Maroc** – La Bank Al-Maghrib a publié un communiqué de presse sur les mesures prises pendant la crise du COVID-19, le 29 mars 2020.

- **Mexique** – Déclaration commune de la CRF et de la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV) aux entités réglementées ; Déclaration de la CNBV sur les exigences prudentielles et de LBC/FT ; Déclaration commune de la CRF et des Autorités fiscales et douanières à l'attention des DNFBP (tous ces documents ont été rendus publics et sont rédigés en espagnol). En outre, la CRF et la CNBV ont adressé aux entités financières un document non rendu public concernant les risques de BC et de FT liés au COVID-19 :

https://uif.gob.mx/work/models/uif/imp/AVISO_UIFMARZO.pdf;

https://www.dof.gob.mx/nota_detalle.php?codigo=5590567&fecha=26/03/2020;

<https://uif.gob.mx/work/models/uif/imp/ComunicadoCOVID19.pdf>.

- **Namibie** – Déclaration publique de la CRF sur le confinement lié au COVID-19 et alerte publique sur les escroqueries liées au COVID-19 :

https://www.fic.na/uploads/Public_Awareness/General_Publications/COVID-19%20%E2%80%93%20National%20Lockdown.pdf;

<https://www.fic.na/index.php?mact=News,cntnt01,detail,0&cntnt01articleid=321&cntnt01showall=&cntnt01pagelimit=25&cntnt01returnid=76>.

- **Nicaragua** - Le Comité national de LBC/FT/FP a reproduit les documents rendus publics par le GAFI/GAFILAT sur le COVID-19 et les risques de BC/FT liés afin d'analyser et d'évaluer les risques susceptibles d'émerger dans ce contexte.

- **Nouvelle Zélande** – Recommandations conjointes de trois autorités de contrôle :

[https://www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/Files/AML-CFT-2020/\\$file/aml-cft-supervisor-guidance-covid-19-alert-26-march-2020.pdf](https://www.dia.govt.nz/diawebsite.nsf/Files/AML-CFT-2020/$file/aml-cft-supervisor-guidance-covid-19-alert-26-march-2020.pdf)

- **Office des Nations unies contre la drogue et le crime** -

Blanchiment de capitaux et Covid-19 : pertes et profits :

https://www.unodc.org/documents/Advocacy-Section/UNODC_MONEY_LAUNDERING_AND_COVID19_Profit_and_Loss_v1.1_14-04-2020_CMLS-COVID19-GPML1_UNCLASSIFIED_BRANDED.pdf

- **Paraguay** – Le SEPRELAD a publié un communiqué de presse et des recommandations à l'attention des acteurs concernés du secteur privé et du secteur public afin de les alerter sur les risques émergents de BC/FT liés à la crise.

<http://www.seprelad.gov.py/gafilat-informa-sobre-el-covid-19-y-sus-riesgos-asociados-de-lavado-de-activos-y-financiamiento-del-terrorismo-n108>

- **Pays-Bas, Royaume des** - La CRF a publié une note d'information à l'attention de toutes les entités déclarantes, dans laquelle elle les informe de la manière dont elles peuvent connaître les aides financières spécifiques au COVID versées par le gouvernement néerlandais, du risque de détournement et des signaux d'alerte potentiels permettant d'identifier les cas de fraude liés au COVID-19. Ces signaux d'alerte ont été définis en coopération avec plusieurs autorités publiques (Centre de lutte contre le blanchiment de capitaux, Inspectorate SZW (Affaires sociales et emploi) et Ministère public). Un entretien donnant des indications complémentaires sur la note d'information est disponible sur le site : <https://www.moneylaundering.com/news/dutch-fiu-chief-warns-of-covid-19-fraud-and-money-laundering/?type=free>.

La DNB (la banque centrale) et l'AFM (l'autorité néerlandaise de surveillance des marchés financiers) ont publié plusieurs notifications :

<https://www.dnb.nl/consumenten/corona/dnb388001.jsp> (DNB, page de présentation)

<https://www.dnb.nl/en/news/dnb-nieuwsbrieven/nieuwsbrief-banken/nieuwsbrief-banken-april-2020/index.jsp> (DNB, 6 avril 2020)

<https://www.afm.nl/nl-nl/nieuws/2020/april/eba-witwassen> (AFM, 1er avril 2020).

La Police nationale néerlandaise a publié un avertissement indiquant que des cybercriminels exploitaient les mesures prises pour faire face au coronavirus :

<https://www.politie.nl/nieuws/2020/maart/17/cybercriminelen-misbruiken-maatregelen-rondom-corona.html>.

- **Pérou** – La SBS a publié plusieurs annonces et communiqués de presse à l'attention des entités déclarantes et du public concernant les risques spécifiques liés à la pandémie de COVID-19.

<https://www.sbs.gob.pe/prevencion-de-lavado-activos/Noticias-Comunicados-SBS/noticia/gafilat-difunde-comunicado-sobre-covid19-y-sus-riesgos-asociados-de-lavado-de-activos-y-financiamiento-del-terrorismo/id/1607>

<https://www.sbs.gob.pe/prevencion-de-lavado-activos/boletines-informativos>

https://www.sbs.gob.pe/Portals/5/jer/BOLETIN-INFORMATIVOS/2020/Boletin_covid19.pdf

- **Portugal** – Déclarations des autorités de contrôle :

https://www.bportugal.pt/sites/default/files/anexos/pdf-boletim/bo3_2020_s.pdf;

<https://www.bportugal.pt/comunicado/comunicado-sobre-os-documentos-emitidos-pela-eba-e-pelo-gafi-no-contexto-da-pandemia>;

https://www.bportugal.pt/sites/default/files/anexos/pdf-boletim/bo_4_2020s.pdf;

<https://www.cmvm.pt/en/Comunicados/communiques/Pages/20200320mc3.aspx?v=>;

https://www.cmvm.pt/pt/Legislacao/Legislacaonacional/Circulares/Documentos/Circular_PAI_covid_20200330.pdf;

https://www.cmvm.pt/pt/Legislacao/Legislacaonacional/Recomendacoes/Pages/rec_auditoria_2020.aspx?v=;

<https://www.asf.com.pt/NR/exeres/DCEA4D59-33B9-4149-91A3-384160BDC805.htm>;

<https://www.asf.com.pt/NR/rdonlyres/58DAE1BA-D274-4C2D-87C5-ED043E9A0784/0/CartaCircularnr42020.pdf>.

- **République de Corée** - La KoFIU a publié, à l'attention des entités déclarantes, des recommandations sur les obligations liées aux DOS pendant la crise.
- **République dominicaine** - Afin de protéger les citoyens contre les escroqueries pendant la crise du Covid-19, des campagnes d'information sont menées pour informer la population des voies et mécanismes leur permettant de bénéficier de programmes d'aide financière. Sur les sites Internet officiels à des organisations compétentes, des rubriques spécifiques ont été créées pour ces programmes, dont la presse et les réseaux sociaux se font l'écho.

<https://www.hacienda.gob.do/ministerio-de-hacienda-informa-cambio-para-aplicar-al-fase/>

<https://www.quedateencasa.gob.do>

<http://vicepresidencia.puntosolidario.gob.do/>

- **République Populaire de Chine** - La Banque Populaire de Chine (BPC) a diffusé des Avis sur les exigences liées à la LBC/FT en réponse à la pandémie de COVID-19 à toutes ses succursales, le 5 février 2020. Toutes les succursales de la BPC devraient poursuivre leurs activités de surveillance liées à la LBC/FT de façon plus pragmatique en fonction de la situation locale et donner les orientations nécessaires aux entités réglementées locales lorsqu'elles sont confrontées à des difficultés dans l'exécution de leurs obligations réglementaires ;

Le 5 février 2020, la BPC a également publié des Lignes directrices relatives à l'exécution des obligations de LBC/FT dans le contexte de pandémie de COVID-19 à l'attention des entités réglementées. Toutes les entités réglementées sont encouragées à mettre en place un programme d'urgence répondant aux exigences de LBC/FT en s'appuyant sur tous les outils à leur disposition. Pour soutenir l'activité des associations caritatives et l'aide médicale, des mesures de vigilance simplifiées sont autorisées mais les DOS liées au FT et à d'autres domaines à risque élevé doivent être maintenues de manière générale.

- **Royaume-Uni** -

Les Autorités de poursuite pénale ont procédé à une évaluation des menaces et publié un avis sur le risque de fraude lié au Covid-19:

<https://nationalcrimeagency.gov.uk/news/fraud-scams-covid19>.

Le Président de la Financial Conduct Authority (FCA) a adressé un courrier aux PDG des sociétés fournissant des services à des investisseurs de détail, avec des recommandations et une présentation de la réponse de la FCA au Covid-19 :

<https://fca.org.uk/publication/correspondence/dear-ceo-letter-coronavirus-update-firms-providing-services-retail-investors.pdf>

L'Institute for Chartered Accountants of England and Wales (ICAEW) a publié un avis à l'attention de ses entreprises, leur indiquant comment continuer à s'acquitter de leurs obligations de LBC/FT :

<https://www.icaew.com/-/media/corporate/files/technical/legal-and-regulatory/money-laundering/coronavirus-guide-aml-responsibilities.ashx>

- **Seychelles** – Déclaration de recommandations de la CRF et de l'Autorité des services financiers sur le COVID-19 à l'attention des entités déclarantes ::

<https://www.seychellesfiu.sc/FIU/?p=1109>;

<https://www.fsaseychelles.sc/wp-content/uploads/2020/03/Communique-COVID19.pdf>

- **Singapour** – The Singapore Police Force (SPF) and AML/CFT authorities (e.g. Monetary Authority of Singapore) have provided guidance and advisories to regulated entities and the public respectively. SPF has issued an advisory warning of a new type of e-commerce scam involving sale of face masks:

https://www.police.gov.sg/media-room/news/20200222_others_new_type_of_ecommerce_scams_involving_the_sale_of_face_masks.

La SPF diffuse également régulièrement des informations sur les types d'escroqueries, notamment celles liées au COVID-19, sur le site www.scamalert.sg/news.⁸

Le Ministère de la Justice a publié une déclaration à l'attention de tous les Courtiers inscrits, décrivant les mesures prises par l'ensemble du gouvernement en réponse au Covid-19 :

<https://acd.mlaw.gov.sg/news/notices/remain-vigilant-during-covid-19>.

L'Autorité financière de Singapour a formulé des recommandations à l'attention des institutions financières sur les risques et les attentes des organismes de réglementation et des autorités de contrôle pendant la crise du COVID-19 :

<https://www.mas.gov.sg/news/media-releases/2020/mas-takes-regulatory-and-supervisory-measures-to-help-fis-focus-on-supporting-customers>.

- **Suède** – Avis de la police au grand public :

<https://polisen.se/aktuellt/nyheter/2020/mars/forandrade-brottsmonster-till-foljd-av-coronaviruset/>.

⁸ Parmi les récentes mises en garde sur les escroqueries figurent une mise en garde du Premier ministre de Singapour Lee Hsien Loong alertant sur de faux courriels liés au COVID-19 qu'il aurait prétendument envoyés pour demander des « contributions » et l'avertissement du ministère de la Santé sur des escrocs se faisant passer pour des membres de son personnel de recherche de personnes ayant été en contact avec le COVID-19 pour demander des informations personnelles et financières.

- **Trinidad et Tobago** – Des recommandations ont été formulées à l’attention des entités déclarantes concernant le dépôt des DOS au moyen de solutions de déclaration en ligne sécurisées et les mesures de vigilance relative à la clientèle lors de l’intégration de nouveaux clients au moyen d’une identification numérique (en ligne sur : www.fiu.gov.tt) et des avis ont été publiés sur les escroqueries liées au COVID-19 (<https://www.fiu.gov.tt/wp-content/uploads/COVID19-SCAM.pdf>).
- **Uruguay** – Le SENACLAFT a publié les déclarations du GAFILAT sur les risques de BC/FT résultant de la pandémie de COVID-19 et les mesures potentielles pour les atténuer.
<https://www.gub.uy/secretaria-nacional-lucha-contra-lavado-activos-financiamiento-terrorismo/comunicacion/noticias/comunicado-del-gafilat-sobre-covid-19-riesgos-asociados-lavado-activos>
- **Zimbabwe** – Avis de la CRF aux banques sur les dispositifs de continuité des activités pendant le confinement national.

Références

- Austrac (2020), *Fighting Financial Crime Together – SMRs during the COVID-19 Pandemic*, [13]
<https://www.austrac.gov.au/smrs-during-covid-19>.
- Australian Ministers for the Department of Social Services (2020), *Economic Stimulus Scammers Will Be Caught*, [18]
<https://ministers.dss.gov.au/media-releases/5636>.
- Cellule de Renseignement Financier Luxembourg (2020), *Typologies COVID-19.*, [16]
<https://justice.public.lu/dam-assets/fr/organisation-justice/crf/2020-04-02-COVID19-EN.pdf>.
- CISA (2020), *COVID-19 Exploited By Malicious Cyber Actors*, [8]
<http://www.us-cert.gov/ncas/alerts/aa20-099a>.
- Council of Europe (2020), *In Time of Emergency the Rights and Safety of Trafficking Victims Must be Respected and Protected*, [11]
<https://rm.coe.int/greta-statement-covid19-en/16809e126a>.
- European Commission (2020), *Launches Enquiry into Fake COVID-19 Related Products*, [28]
https://ec.europa.eu/anti-fraud/media-corner/news/20-03-2020/olaf-olaf-launches-enquiry-fake-covid-19-related-products_en.
- Europol (2020), *Catching the Virus: Cybercrime, Disinformation and the COVID-19 Pandemic.*, [25]
https://www.europol.europa.eu/sites/default/files/documents/catching_the_virus_cybercrime_disinformation_and_the_covid-19_pandemic_o.pdf.
- Europol (2020), *COVID-19: Fraud*, [5]
<http://www.europol.europa.eu/covid-19/covid-19-fraud>.
- Europol (2020), *How Criminals Profit From The COVID-19 Pandemic*, [15]
<https://www.europol.europa.eu/newsroom/news/how-criminals-profit-covid-19-pandemic>.
- FBI (2020), *FBI Anticipates Rise In Business Email Compromise Schemes Related To The COVID-19 Pandemic*, [9]
<http://www.fbi.gov/news/pressrel/press-releases/fbi-anticipates-rise-in-business-email-compromise-schemes-related-to-the-covid-19-pandemic>.
- FBI (2020), *School Closings Due to COVID-19 Present Potential For Increased Risk of Child Exploitation*, [14]
<https://www.fbi.gov/news/pressrel/press-releases/school-closings-due-to-covid-19-present-potential-for-increased-risk-of-child-exploitation>.
- GAFI (2020), *Guidance on Digital ID*, [23]
<http://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/digital-identity-guidance.html>.
- GAFI (2015), *Combating the Abuse of Non-Profit Organisation (Recommendation 18)*, [22]
<https://www.fatf-gafi.org/publications/fatfrecommendations/documents/bpp-combating-abuse-npo.html>.

- Interpol (2020), *Global Operation Sees a Rise in Fake Medical Products Related to COVID-19*, [24]
<https://www.interpol.int/en/News-and-Events/News/2020/Global-operation-sees-a-rise-in-fake-medical-products-related-to-COVID-19>.
- Interpol (2020), *Cybercriminals Targeting Critical Healthcare Institutions with Ransomware.*, [10]
<https://www.interpol.int/fr/Actualites-et-evenements/Actualites/2020/Cybercriminals-targeting-critical-healthcare-institutions-with-ransomware>.
- Interpol (2020), *INTERPOL Warns of Financial Fraud Linked to COVID-19*. [online], [1]
<http://www.interpol.int/en/News-and-Events/News/2020/INTERPOL-warns-of-financial-fraud-linked-to-COVID-19>.
- Singapore Police Force (2020), *New type of e-commerce scams involving the sale of face masks.*, [4]
http://www.police.gov.sg/media-room/news/20200222_others_new_type_of_ecommerce_scams_involving_the_sale_of_face_masks.
- UN (2020), *Secretary-General's Remarks to the Security Council on the COVID_19 Pandemic*, [20]
<https://www.un.org/sg/en/content/sg/statement/2020-04-09/secretary-generals-remarks-the-security-council-the-covid-19-pandemic-delivered>.
- US FDA (2020), *There Are No FDA-Approved Drugs Or Vaccines To Treat COVID-19*, [3]
<http://www.fda.gov/consumers/consumer-updates/beware-fraudulent-coronavirus-tests-vaccines-and-treatments>.
- US ICE (2020), *ICE HSI arrests Georgia resident for selling illegal pesticide, claiming it protects against coronavirus*, [27]
<https://www.ice.gov/news/releases/ice-hsi-arrests-georgia-resident-selling-illegal-pesticide-claiming-it-protects>.
- US IRS (2020), *IRS issues warning about Coronavirus-related scams; watch out for schemes tied to economic impact payments.*, [17]
<https://www.irs.gov/newsroom/irs-issues-warning-about-coronavirus-related-scams-watch-out-for-schemes-tied-to-economic-impact-payments>.
- US Justice Department (2020), *Darknet Vendor Arrested on Distribution and Money Laundering Charges*, [19]
<https://www.justice.gov/usao-edva/pr/darknet-vendor-arrested-distribution-and-money-laundering-charges>.
- US Justice Department (2020), *Justice Department Seeks to End Illegal Online Sale of Industrial Bleach Marketed as "Miracle" Treatment for COVID-19*, [26]
<https://www.justice.gov/opa/pr/justice-department-seeks-end-illegal-online-sale-industrial-bleach-marketed-miracle-treatment>.
- US Securities and Exchange Commission (2020), *Look Out For Coronavirus-Related Investment Scams - Investor Alert*. [online] Available at: http://www.sec.gov/oiea/investor-alerts-and-bulletins/ia_coronavirus. [6]
- US Treasury (2020), *COVID-19 Scams*, [2]
<https://home.treasury.gov/services/report-fraud-waste-and-abuse/covid-19-scams>.
- US Treasury (2020), *Treasury Underscores Commitment to Global Flow of Humanitarian Aid in Face of COVID-19 Pandemic*, [21]
<https://home.treasury.gov/news/press-releases/sm969>.

WEF (2020), *This is the Impact of COVID-19 on Modern Slavery*, [12]
<https://www.weforum.org/agenda/2020/04/covid19-modern-slavery/>.

WHO (2020), *Cybersecurity*. [online] Available at:, [7]
<http://www.who.int/about/communications/cyber-security>.

GAFI



www.fatf-gafi.org

Mai 2020